

ANHEE – PRIX DES CONCESSIONS (2023)

Attention : indexation chaque année

TYPE	ENTITE	HORS ENTITE	Renouvellement
Concession au m ²	95,60 €	478,00 €	95,60 €
<u>Pleine terre</u> Concession 1 à 2 personnes	191,20 € : 2 m ²	956,00 € : 2 m ²	191,20 € : 2 m ²
<u>EXCEPTION :</u> <u>MAREDRET</u> <u>(pleine terre)</u> 1 personne 2 personnes	191,20 € : 2 m ² 382,40 € : 4 m ²	956,00 € : 2 m ² 1912,00 € : 4 m ²	191,20 € : 2 m ² 382,40 € : 4 m ²
<u>Caveau</u> Concession 1 à 3 personnes	239,00 € : 2,50 m ²	1195,00 € : 2,50 m ²	239,00 € : 2,50 m ²
<u>Caveau</u> (2m/2,5m) Concession 4 personnes	478,00 € : 5 m ²	2390,00 € : 5 m ²	478,00 € : 5 m ²
<u>Caveau</u> (2,5m/2,5m) Concession 5 à 6 personnes	597,50 € : 6,25 m ²	2987,50 € : 6,25 m ²	597,50 € : 6,25 m ²
<u>Cavurne</u> 1 à 2 urnes	95,60 € : 1 m ²	478,00 € : 1 m ²	95,60 € : 1 m ²
<u>Columbarium</u> 2 urnes	1276,70 €	2553,30 €	95,60 €

<u>Intitulé</u>	<u>Entité</u>	<u>Hors entité (ou personnes ayant quitté la commune depuis plus d'un an)</u>
<u>Location d'un caveau d'attente</u>	19,30 € par corps et par mois (les mois se comptent de quantième à quantième et tout mois entamé est considéré comme entier).	
<u>Inhumation</u>	Gratuit	480,20 € par inhumation (même si la concession est existante), par dispersion des cendres ou par mise en columbarium.
	Gratuit pour les militaires et civils morts pour la patrie.	
<u>Exhumation</u>	<ul style="list-style-type: none"> • 384,20 € (cercueils + rassemblement des restes mortels par les Pompes Funèbres) ; • 640,30 € (urnes par le personnel communal). <p style="text-align: center;">Gratuit pour toute exhumation effectuée suite à une décision judiciaire ou toute exhumation effectuée d'office par la commune.</p>	